IN060A – flotteur à ballast

Votre appareil est équipé d'un flotteur à ballast.

Principe de fonctionnement :

Le dispositif d'obturation automatique de votre appareil est équipé d'un flotteur à ballast. Ce flotteur est composé d'une plaque métallique en partie inférieure et d'un corps en polyéthylène sur lequel viennent se visser 2 canules. Le corps du flotteur flotte à la surface de l'eau mais pas dans la couche d'hydrocarbures de surface. Quand celle-ci devient trop importante, l'effluent pénètre dans le corps du flotteur via la petite canule. Le flotteur coule immédiatement et obture l'appareil empêchant ainsi tout re-largage des polluants interceptés.

Maintenance courante :

- Vérifier de façon hebdomadaire l'état de votre appareil afin d'anticiper les opérations de nettoyage. Aspirer la couche d'hydrocarbures de surface quand elle devient conséquente et risque de faire couler le flotteur.
- **Une vidange et un curage semestriel** de l'appareil sont préconisés au minimum. Au cours de celle-ci vérifier la propreté du filtre en mousse, le remplacer par un neuf si besoin.
-

En cas d'obturation de l'appareil :

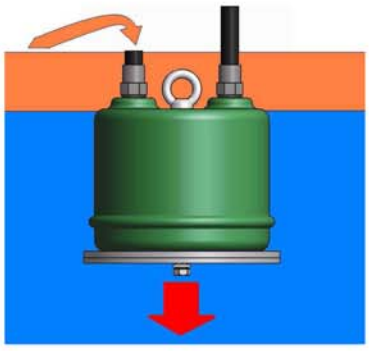

Lors d'un déversement accidentel d'hydrocarbures où lorsque la couche accumulée devient trop importante, le flotteur coule et obture automatiquement l'appareil.

- Aspirer les hydrocarbures présents en surface
- Vidanger et curer intégralement l'appareil
- Vérifier l'état du filtre en mousse.
  Attention *: Le remplacer s'il est saturé en boue ou hydrocarbures.*
- Remonter le flotteur à l'aide de la chaînette
- Vider totalement le flotteur en dévissant une des canules.
- Remettre soigneusement la canule en place sur le flotteur.
- Remettre l'appareil en eau en s'assurant que le flotteur flotte correctement à la surface de l'eau.

Syndicat National des Entreprises de services d'hygiène et d'Assainissement